



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES



NAMUR CONGRES NATIONAL



Remise de la plaquette d'honneur de la Fraternelle à MM. R. Closo, gouverneur de la province et E. Lebrun, bourgmestre de Namur.



25 AOUT A ARLON
RASSEMBLEMENT DU 40e ANNIVERSAIRE

que l'an prochain, on devrait ramener à 4.000 au maximum le nombre des participants à la Marche du Souvenir et de l'Amilié par défaut de moyens logistiques.

Nous ne cessons de le répéter: la formule de remplacement progressif des miliciens par des « professionnels » dans les forces d'intervention, que nous avons acceptée, n'est réalisable que si l'on accorde à ces volontaires des avantages particuliers, et surtout des reclassements privilégiés. Comme l'écrivait récemment l'organe de la Force terrestre en France, « les jeunes sont trompés par de faux espoirs de solution facile ». A défaut, on ne trouvera pas les VC destinés à remplacer les miliciens suite à la réduction à six mois du temps de service. Or, cette dernière n'est concevable que si les compensations en volon-

taires sont trouvées; sinon, on sera assis non pas entre deux chaises mais par terre.

REVENDEICATIONS

Nous traiterons aussi en septembre de certains problèmes revendicatifs, et notamment de la liste de revendications qui auraient été retenues, sous le défunt gouvernement par le groupe de travail des victimes de la guerre, et dont nous n'avons vu jusqu'ici qu'une reproduction officielle. Nous avons certains commentaires à formuler à ce sujet.

Albert HUBERT,
Président national.

UN REMARQUABLE PLAIDOYER EN FAVEUR DU SERVICE MILITAIRE ! TOUS PRESENTS A ARLON LE 25 AOUT !

Les extraits ci-après ont été puisés dans une revue publiée, en Belgique, il y a quelques mois: ils fournissent des réponses que l'on appréciera, à propos du service militaire;

« ... le service militaire dans les rangs des forces armées et la défense de la Patrie est une tâche honorable et un devoir sacré de tout citoyen... »

« ... Le service dans l'Armée... apparaît comme une étape importante dans la vie de la jeunesse. La plupart des appelés arrivent à l'armée sans aucune spécialité, ni expérience de la vie. La première année du service militaire est pratiquement consacrée à l'étude, à l'acquisition d'une spécialité, au perfectionnement physique et à l'acquisition de connaissances et de pratiques militaires. »

« ... Durant le service militaire, la grande majorité des miliciens apprennent une ou deux spécialités, ce qui leur permet de commencer des activités professionnelles en tant que spécialistes, après démobilisation... »

« ... Le service dans l'Armée apporte au milicien un grand avantage également sur le plan personnel, il le trempe aussi bien physiquement que moralement, il en fait un citoyen adulte, prêt à participer de façon indépendante à l'activité productive de la société... »

« ... La discipline militaire est basée sur le dévouement sans réserve des soldats... à leur patrie et au principe du respect de la dignité personnelle... »

« ... Il faut ajouter que les forces armées... jouent un grand rôle dans la vie intérieure du pays, elles fournissent une aide constante à l'économie nationale, prennent part aux chantiers, aux récoltes, interviennent en cas de cataclysmes, etc... »

« Il est devenu courant que les unités soient en contact étroit avec les collectifs d'entreprises industrielles et agricoles et d'institutions d'enseignement, le but principal étant d'avoir des échanges dans le domaine politique et moral, culturel et technique. »

« ... La force de l'armée... c'est précisément le fait qu'elle est étroitement et indissolublement liée au peuple... »

Les emprunts ci-avant ne proviennent pas d'une publication militaire belge; il ne

s'agit pas de déclarations de notre ministre de la Défense nationale ou d'un de nos chefs militaires. Il s'agit, en effet, d'une interview accordée au bulletin mensuel des Amitiés belgo-soviétiques par le colonel Sinitsyn s.t., attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de l'URSS en Belgique.

Chose surprenante, ces propos d'une mâle énergie, et qui font un très bon panegyrique du service de milice, n'ont suscité aucune réaction défavorable de la part du PC, CNAPD, MCP, URBDP, pas plus que des potaches, des Claude Dejardin et autres antimilitaristes systématiques.

Le QG de la 1 DChA en mai-juin 1940



La photographie ci-dessus qui nous a été remise par le colonel Borgniet, a été prise à Zevenseken le 7 juin 1940.

On y reconnaît, de gauche à droite :

Assis : lieutenant baron Graëndl, major Leveq, général Descamps, major-médecin Lens, capitaine-commandant Borgniet, sous-lieutenant Van Derwondelen.

Debout : lieutenant Paridaens, lieutenant Gillet, un officier non identifié qui masque le lieutenant Bonnard, lieutenant Baurin, le commandant de la prévôté, capitaine Dessart et lieutenant Champion.

Manquent notamment sur ce document : l'aumônier Lallemand, le capitaine Riche (Ttr), le commandant de Briey (CT) et le commandant Guillaume (Gn).

ARLON - DIMANCHE 25 AOUT 1974 - PLACE LEOPOLD COMMEMORATION DU 40^e ANNIVERSAIRE

DE LA REMISE DES DRAPEAUX AUX 1^{er}, 2^e ET 3^e CHASSEURS ARDENNAIS PAR S.M. le Roi Léopold III

PROGRAMME DE LA CEREMONIE

- 10 h **Dépôt de fleurs au Monument du 10^e de Ligne**
par le président national, accompagné des trois chefs de Corps.
- 10 h 45 **Invités en place.**
- 11 h **Mise en place des troupes, place Léopold.**
Itinéraire : les 1, 2 et 3 Ch A débarqueront à la caserne Callemeyn et arriveront par l'avenue du 10^e de Ligne, la rue de Seymerich, la rue Paul Reuter, la Grand-Rue, la rue Lenoir et la rue Netzer.
- 11 h 05 **Accueil des autorités, puis des Représentants de S.M. le Roi et S.M. le Roi Léopold.**
— Réception des Drapeaux des 1, 2 et 3 Ch A
— Revue des troupes
— Evocation historique
— Discours par :
le président national de la Fraternelle
le gouverneur du Luxembourg
une haute personnalité
— Hommage au Mémorial de la province
— Défilé des troupes et des Anciens, précédé d'un show de la musique des Forces de défense de l'intérieur
- Vers 12 h 30 **Vin d'honneur**
— Mess officiers pour les personnalités et les membres du conseil d'administration.
Mess sous-officiers, caserne Callemeyn pour les Anciens et les personnes les accompagnant.
- Vers 13 h 30 **Lunch au mess des officiers pour les autorités**
Repas au mess sous-officiers de l'E.I. pour les autres participants

MENU : — Cornet au jambon, macédoine de légumes
— Potage
— Poulet, pommes frites, salade
— Dessert
— Bière et café

Prix : 80 F, tout compris.

Inscriptions : exclusivement dans les sections, pour le 10 août.
— La Fraternelle offrira des boissons complémentaires.

INSTRUCTIONS POUR LES PARTICIPANTS

- Tous les Anciens auxquels leur santé le permet prendront place dans les rangs pour le défilé, quel que soit leur grade.
- Beret vert et décorations, petit ou grand module.
- Accès : Pour les cars et voitures venant de la direction de Bastogne, Neufchâteau ou Eialle : Square Astrid, rue Léon Castillon, Place des Fusilles, avenue Nothomb, rue Netzer, rue St-Jean, place des Chasseurs Ardennais.
Débarquements possibles : avenue Nothomb et rue Netzer si la circulation le permet. Egalement square Albert (Eglise St-Martin). Eviter l'avenue du 10^e de ligne et le centre.
N.B. : Des trains arrivent à Arlon en provenance de Bruxelles à 9 h 33 et 10 h 38.
- Parcage : Les parcages suivants sont imposés :
— Pour les invités au mess des officiers (e.a. membres du conseil d'administration) : Square Albert ou parking privé du mess.
— Pour les autorités n'ayant pas de chauffeur et pour les invalides : parking situé entre le Palais de Justice et l'hôtel du Nord.
— Pour tous les autres : Place des Chasseurs Ardennais (à côté caserne Léopold).
- Rassemblement : Les anciens se rassembleront pour 10 h 45, place Léopold. Ils occuperont les estrades latérales de part et d'autre de la tribune centrale. Des places spéciales seront réservées aux veuves de guerre et aux invalides. Les drapeaux occuperont le perron du Palais de Justice. Les personnes qui occuperont prendront place dans la foule autour de la place Léopold.
- Défilé : Dès le départ des troupes, les anciens Ch A se réuniront face à la poste dans le parc. Ceux occupant l'estrade à gauche de la tribune officielle passeront derrière celle-ci. Leur mise en place se fera au Marché-aux-Légumes où ils se rendront via la rue de la Poste, la rue Renoir et la Grand-Rue. Les drapeaux gagneront directement la place du Marché-aux-Légumes. Les Anciens défilèrent derrière les troupes.
- Dislocation : Les invités au mess officiers quitteront les rangs rue Netzer. Le reste du cortège se disloquera place des Chasseurs Ardennais où l'on récupérera les cars et voitures. Les accompagnants se rendront directement place des Chasseurs Ardennais par la Grand-Rue et la rue Paul Reuter (Athénée).
- Caserne Callemeyn : Par l'avenue du 10^e de Ligne. Parcage au Quartier suivant fléchage et jalonnement mis en place par l'E.I.
- Vin d'honneur : Maitronk d'honneur offert aux Anciens, au mess sous-officiers, par la ville d'Arlon. La Fraternelle offrira des boissons aux troupes dans les cantines.
- Déjeuner : Comme indiqué ci-dessus, on doit s'inscrire exclusivement dans sa section, pour le 10 août. Les sections feront connaître, soit au président de la section d'Arlon, Joseph Schmitz, soit au trésorier, Fernand Crochet le nombre approximatif de participants d'abord, puis le nombre ferme pour le 12 août, de manière à ce que l'Ecole d'Infanterie soit fixée pour le 15 août. Comme indiqué ci-avant, la Fraternelle offrira des boissons complémentaires aux assistants.

ET QUE TOUS LES RECORDS DE PARTICIPATION SOIENT BATTUS !

Le Président national.

LES ORIGINES LOINTAINES DES CHASSEURS ARDENNAIS

EXTRAITS DE « DETRESSE ET ESPERANCE »
par le Général Fernand CORNIL (1)

« En 1909, j'étais lieutenant des Grenadiers, professeur à l'Ecole des Cadets. J'aimais écrire — déjà — mais ce droit, pour les officiers, était restreint et soumis à une censure sévère. L'orthodoxie la plus rigoureuse comme la plus étroite était exigée. Mon affranchissement à son égard faillit me coûter un blâme dont, cinq années plus tard, j'eusse été vraiment très fier... »

« Collaborateur à titre bénévole à la « Province de Namur » que dirigeait un de mes amis, ardent patriote, j'écrivais dans ce journal sous le pseudonyme « Roc » la chronique militaire hebdomadaire. J'y publiai notamment — 1906-1910 — une étude sur « la situation militaire de la Belgique ». Je lis dans le chapitre relatif à la défense de la Meuse (article du 15 décembre) :

« ...Certaines grandes unités de cavalerie — avec de l'artillerie à cheval, appuyées par des « Corps d'infanterie à effectifs renforcés dès le temps de paix, ne seraient-elles pas chargées d'un vigoureux mouvement offensif qui nous surprendrait en période de mobilisation, et qui ferait tomber l'une au moins de nos positions fortifiées avant qu'elles aient reçu le complément de leur garnison de défense et tandis que notre armée de campagne serait à peine rassemblée dans sa classique position de concentration ?... »

Enfin, dans le dernier article :

« ...Le péril, c'est « l'invasion brusquée ». Or, dès cette première heure, l'Allemagne peut lancer sur notre frontière les régiments de cavalerie qui sont en garnison à Cologne, Bonn et Trèves, ainsi que les troupes d'infanterie et d'artillerie de ces villes, d'Aix-la-Chapelle et celles rassemblées au camp d'Elzenborn. Ces groupements, appuyés d'une quantité de troupes légères, seraient sur la Meuse et l'Ourthe avant que nous les couvrions... La solution me paraît devoir être cherchée dans les moyens qui nous mettent à même de résister à cette première tentative : « Organisation de « détachements de couverture » (bataillons de carabiniers, de cyclistes, puis — surtout — armés de mitrailleuses en garnison dès le temps de paix dans le sud-est et le sud du pays, avec, comme appui efficace, des effectifs convenables à Liège et à Namur, sans oublier Huy. Car est-il certain que l'on oserait aventurer notre armée de campagne sur la rive droite de la Meuse, loin d'Anvers — notre réduit national — dont elle pourrait être coupée — malgré les têtes de pont créées sur ce fleuve ?... »

« En 1927, reprenant l'idée que j'avais esquissée en fin de mon dernier article de 1911, idée qui me tenait plus que jamais à cœur, je publiai — comme colonel — dans « La Belgique Militaire » un travail sur la « Défense du Luxembourg ». En 1914, cette province avait été abandonnée à son triste sort. Il ne fallait plus que pareille ignominie se renouvelât.

« J'extraits quelques lignes de ce long travail qui incite — une fois n'est pas coutume — l'autorité militaire à étudier la question de plus près :

« Le problème de la défense de notre Luxembourg se repose tout entier... La préparation de cette défense doit être étudiée dans tous ses détails, avec la plus extrême minutie. Dans son exécution, trois facteurs : mobilité, rapidité, efficacité. Elle doit comprendre des



Le lieutenant Dhuren présente au Roi, son camarade de promotion à l'Ecole militaire, le drapeau du 2 Ch. A.

(Cliché « l'Avenir du Luxembourg »).

« troupes spéciales bien au courant du rôle qu'elles auraient à remplir et à pied d'œuvre, dès le temps de paix... Un plan « secret » des destructions profondes à effectuer doit être établi, et leurs moyens sur place : 1914 ne peut se répéter... Les détachements spéciaux de protection avec leurs pionniers pourront rompre le combat pour disparaître et réparaître sur d'autres points, harcelant l'ennemi, entre les lieux de destructions en profondeur, grâce à leur connaissance d'un terrain propice aux embuscades, se comportant, en un mot, comme nos héroïques carabiniers-cyclistes, « les « Diables noirs » du début de la guerre... Il faut qu'aux endroits critiques, nous soyons nous-mêmes avant le premier jour des hostilités, accomplissant la tâche préparée et étudiée dans ses moindres détails, avec des troupes spéciales rompues à ce genre d'exercices... La création d'un Corps de Chasseurs Ardennais répondrait à ces divers desiderata... »

Le problème fut résolu dans ce sens quatre ans plus tard, et les troupes luxembourgeoises affectées à cette glorieuse mission reçurent même ce nom de « Chasseurs Ardennais » que j'avais proposé. Et voyez l'importance du facteur psychologique : alors que le 10^e de Ligne, en garnison à Arlon, était considéré comme l'enfant pauvre de l'infanterie — c'était l'abomination de la désolation pour l'officier que d'être désigné pour ce lointain pays — ce devint un privilège de porter le bérêt vert orné de la tête de sanglier, de ce « sanglier » qui en découvrant un jour...

« Je dois avouer que l'on fit mieux et plus que ce que j'avais entrevu dans mes propositions : en quelques années, l'Ardenne fut transformée en un « quâpter » fortifié... dont on ne se servit pas en 1943, ainsi que nous le verrons plus loin. Mais nos « petits ma cassins », à la foi robuste, portant dans le cœur un esprit régionaliste sagement dominé par le sentiment patriotique, firent partout — du beau travail : à la Lys, en terre flamande, comme à la Meuse, en terre wallonne.

- 15 SEPTEMBRE 1934 -

CE JOUR LA...

★ Le Roi était accompagné du lieutenant général Tormonia et du capitaine baron Jacques de Dixmude.

★ Le Souverain fut accueilli par MM. Albert Devèze, ministre de la Défense nationale et Fernand van den Corput, gouverneur de la province.

★ M. Hubert Pierlot, ministre de l'Intérieur, était présent, mais dans les rangs de ses camarades de la Fraternelle du 10^e de Ligne.

★ Les troupes étaient placées sous le commandement du lieutenant général Verhavert.

★ Les trois détachements étaient commandés comme suit :

1 ChA : Cdt : major Massonnet
Bon à pied : major Desmedt
Bon cy : major Georges

2 ChA : Cdt : major Deneckere
Bon à pied : major Dewasch
Bon cy : major Deneckere

3 ChA : Cdt : lieutenant-colonel Robert
Bon à pied : commandant Wagner
Bon cy : major Eyckmans

★ Les trois bataillons à pied étaient constitués de l'ancien 10^e de Ligne, caserné à Arlon, et dont la dénomination était devenue, depuis l'arrêté royal du 10 mars 1933, « Régiment de Chasseurs Ardennais ».

★ Les drapeaux furent présentés au roi Léopold par les trois officiers instructeurs de la compagnie Ecole : capitaine Bricart (1 ChA), lieutenant Dhuren (2 ChA) et lieutenant Peel (3 ChA).

★ Les porte-drapeau étaient : capitaine Krack (1 ChA), lieutenant Albert Requier (2 ChA) et lieutenant Eugène Gillet (3 ChA).



Le roi Léopold s'entretient à Wetzling avec M. Fernand van den Corput, gouverneur du Luxembourg.

LE DISCOURS DU ROI



Le 15 septembre 1934 à Wetzling, les Chasseurs Ardennais écoutent, au « portez armes », le discours historique prononcé par S.M. le Roi Léopold III à l'occasion de la remise de leurs drapeaux. Aux côtés du Souverain, M. Albert Devèze, ministre de la Défense nationale.

Officiers, Sous-Officiers, Soldats des Chasseurs Ardennais,

Les drapeaux que je vous remets aujourd'hui sont ceux des régiments appelés, en cas de mobilisation, à être constitués par vos bataillons.

Ces emblèmes sacrés vous sont confiés en dépôt. C'est autour d'eux que se rallieraient, le jour où la Patrie serait menacée, les premiers, deuxième et troisième régiments de Chasseurs Ardennais.

Je vous les donne avec la plus entière confiance, car je connais les sentiments élevés qui vous animent, et particulièrement votre profond attachement à la Patrie.

Dès avant la création de vos unités, l'opinion publique vous a témoigné une attention exceptionnelle et le gouvernement, en la personne du ministre de la Défense nationale, s'est plu à déployer, à votre égard, une sollicitude et une libéralité que vous envient les autres Corps de l'Armée.

En vous attribuant un poste d'honneur à la frontière, la Nation fonde sur vous les plus grands espoirs ; vous les justifierez, je n'en doute pas, par votre esprit de discipline, votre habileté tactique, vos capacités manœuvrières et par l'ardeur à vous préparer à la lourde mission qui peut vous incomber.

Dans l'exécution vigilante et persévérante de votre tâche, vous poursuivrez la tradition glorieuse du 10^e régiment de Ligne, dont vous êtes issus, et qui fit preuve d'une si belle conduite en 1914, dès son premier choc avec l'envahisseur, à la bataille de Namur.

Officiers, sous-officiers, soldats des bataillons des Chasseurs Ardennais :

JE VOUS CONFIE CES DRAPEAUX, DONT LES DESTINEES SONT DESORMAIS LIEES AUX VOTRES. A VOUS D'EN FAIRE DE GLORIEUX EMBLEMES, CAR LA GLOIRE D'UN DRAPEAU EST FAITE DE LA BRAVOURE, DE L'HEROISME ET DU SACRIFICE DE CEUX QUI SERVENT SOUS SES PLIS.

Historique succinct des Chasseurs Ardennais, de leur création jusqu'en mai 1940

Le texte schématique qui suit est basé principalement sur une note élaborée par le colonel BEM h^o Jean Borgniet, administrateur-conseiller de la Fraternité, qui, en qualité de lieutenant, fut attaché, dès sa constitution, à l'Etat-major du Corps des Chasseurs Ardennais et qui, en mai 1940, en qualité de capitaine-commandant, dirigeait le Service de Renseignements ou 2^e Bureau de la 1^{re} D Ch. A. Il a pu compter sur la bienveillante assistance du commandant d'Aviation Servais — un Arlonais — chef de la section historique du Service historique des Forces armées, pour la recherche de certains éléments. Ces données ont été complétées par des indications fournies par le général Champion et par la documentation du président national.

Il nous faut toutefois souligner qu'il est souvent impossible de garantir, aujourd'hui, l'exactitude de certaines dates. Notamment, un délai a pratiquement toujours existé — et il fut parfois assez long — entre une désignation et une prise de fonctions : c'est presque toujours la première que l'on connaît. D'autre part, certaines désignations ne sont jamais devenues effectives : tel fut le cas, par exemple, pour le 2 Ch. A. où le chef de Corps désigné en 1934 n'a jamais pris ses fonctions, de telle sorte que le commandant du Bataillon Cy, le major Deneckere, commanda le détachement, puis le groupement mixte a.1. jusqu'à l'arrivée, en avril/mai 1935, du colonel Daumerie.

Nous avons volontairement ramené ce texte à ses grandes coordonnées. Nous renvoyons nos lecteurs à d'autres publications, et plus particulièrement au début de l'article du général Champion ayant paru en page 16 de notre précédent numéro, et au discours prononcé au congrès de Namur par le président national.

Nous recevons évidemment volontiers toutes observations, adjonctions ou rectifications que certains voudraient faire à ce travail. Prière de s'adresser au président national qui prend la responsabilité du document.

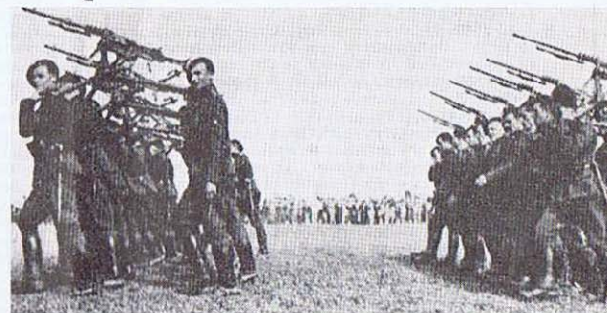
- Février 1933 : création de l'Etat-Major des TDLN (Troupes de Défense Luxembourg-Namur), sous le commandement du lieutenant général Verhavert.
- Arrêté royal n° 34.284 du 10 mars 1933 : le 10^e de ligne, en garnison à Arlon, s'appellera dorénavant « Régiment de Chasseurs Ardennais ».
- Le dernier chef de Corps du 10^e, le colonel BEM Jacquain, remetra peu après le commandement du nouveau régiment au lieutenant-colonel BEM Chardome, remplacé en avril 1934 par le major Massonnet.
- Entre le 1^{er} mars 1934 et fin août 1934 :
 - 1) Formation, au camp de Beverloo, des unités cyclistes frontière (UCyF);
 - 2) Constitution progressive, à Arlon, de l'Etat-Major du Corps des Chasseurs Ardennais :
 - Commandant : général Jacquain;
 - Chef d'Etat-Major : lieutenant-colonel BEM Chardome;
 - Capitaines Kremer et Pirnay;
 - Lieutenants BEM Remy et Borgniet, venant de l'Etat-major des TDLN.
- Cet Etat-major fonctionna d'abord rue Godefroid Kurth, puis à la caserne Callemeyn jusqu'à l'automne 1936.
- Après une période d'instruction et de formation à Beverloo, et des manœuvres en Ardenne, les bataillons cyclistes sont arrivés à Arlon, Bastogne et Vielsalm le 31 août 1934.
- Fin août 1934, ont été ainsi constitués trois détachements comprenant, chacun un bataillon d'infanterie à pied composé de miliciens, et un bataillon de cyclistes composé uniquement de volontaires de carrière.
- Le 18 août 1934, arrivée à Arlon du cadre du groupe d'Artillerie des Chasseurs Ardennais, commandé par le major Hautem.
- Le 15 septembre 1934, le roi Léopold III remet solennellement leurs drapeaux aux trois détachements sur la plaine de Waltzing, près d'Arlon. Ces détachements sont appelés à former, en cas de mobilisation, les 1^{er}, 2^e et 3^e régiments de Chasseurs Ardennais casernés respectivement à Arlon, Bastogne et Vielsalm. L'arrêté royal créant ces trois drapeaux a paru au « Moniteur belge » des 6/7 août 1934.
- Le 25 septembre 1934, arrivée des Artilleurs à Arlon.

- Par arrêté royal du 8 novembre 1934, les trois détachements deviennent des groupements mixtes.
- A ce propos, le général Champion nous a fait justement remarquer que les groupements mixtes (Infanterie à pied + Unité cycliste) existaient effectivement depuis septembre 1934, car sans cela, comment auraient-ils pu recevoir leurs drapeaux qui étaient bien, le 15 septembre 1934, les emblèmes des 1^{er}, 2^e et 3^e groupements mixtes de Chasseurs Ardennais, et non des fanions de détachements ? Ces derniers n'auraient d'ailleurs pu avoir d'existence statutaire, ni de drapeaux, ni d'étendards. En vérité donc, on doit considérer l'arrêté royal du 8 novembre 1934 comme un arrêté de confirmation.
- A la même époque, le colonel BEM Descamps est désigné pour prendre, à Arlon, le commandement du 1^{er} groupement mixte.
- Le 13 avril 1934, le lieutenant-colonel Bost est désigné pour prendre le commandement du 2^e groupement mixte à Bastogne, mais cette mutation est annulée par une dépêche de... même date, et le commandement est confié au colonel Daumerie.
- En 1936, le général Jacquain est remplacé à la tête du Corps des Chasseurs Ardennais par le général chevalier de Nève de Roden.
- Le 24 mars 1937, les groupements mixtes sont érigés en 1^{er}, 2^e et 3^e régiments de Chasseurs Ardennais.
- Chefs de Corps :
 - 1 Ch A : colonel BEM Descamps jusqu'à l'automne 1937, puis colonel BEM De Schepper;
 - 2 Ch A : colonel Daumerie jusqu'au 26 mars 1938, puis colonel BEM Mercx;
 - 3 Ch A : colonel Robert, sans interruption de 1934 à 1940.
- Septembre 1936 : le colonel BEM Chardome, chef d'Etat-major du Corps, reçoit un ordre de mutation pour le 3^e Chasseurs à pied, à Tournai.
- Octobre/novembre 1936 : le QG du Corps des Chasseurs Ardennais est transféré d'Arlon à Namur, et placé sous le commandement du général Pire avec, comme adjoint, à partir de mars/avril 1938, le général Descamps. Le chef d'Etat-major était selon toute vraisemblance, le lieutenant-colonel Decour.
- 1^{er} juillet 1937 : le Corps devient la Division des Chasseurs Ardennais sous le commandement, toujours, du général Pire auquel succède, à la fin de 1938, le général Deffontaine.
- Automne 1937 : tous les bataillons sont mis à vélo, sauf évidemment les unités motorisées.
- Mobilisation du 25 août 1939 (première phase) : la Division des Chasseurs Ardennais, à la tête de laquelle avait été appelé le lieutenant général Ley en remplacement du lieutenant général Deffontaine, devenu commandant des TDLN qui seront dénommées VII CA à partir du 22 novembre 1939, comprend six régiments d'infanterie plus un régiment d'Artillerie, des unités de services et de renforts.
- Les 3, 4, 5 et 6 Ch A sont placés sous le commandement direct du lieutenant général Ley (QG initial à Modave), tandis que le général Descamps est commandant du groupement sud (1 et 2 Ch A) dépendant tactiquement du commandant des TDLN, puis du commandant du groupement K (lieutenant général Keyaerts) créé le 21 septembre 1939.
- Le 22 novembre 1939, création de deux Divisions de Chasseurs Ardennais :
 - la 1^{re} D Ch A (1, 2 et 3 Ch A) sous les ordres du général Descamps;
 - la 2^e D Ch A (4, 5 et 6 Ch A) commandée par le lieutenant général Ley.
- Le 11 janvier 1940, le régiment d'Artillerie des Chasseurs Ardennais reçoit la dénomination du 20^e d'Artillerie.
- Le 13 février 1940, le groupe de canons How 105 mm du 20 A quitte la position Ourthe pour la position Meuse, et le 15 février, le 20 A est augmenté d'un quatrième groupe de trois batteries How 105.
- Le 16 février 1940, création, commencée à Bruxelles puis achevée à Gembloix, du bataillon-moto VII CA ou bataillon-moto des Chasseurs Ardennais, dirigé d'abord par le commandant Flébus puis par le major Kremer.

(Suite en page 10)

PHOTOS SOUVENIRS 1934

2



1. Un Drapeau est présenté au Roi, vraisemblablement, celui du 1 Ch. A.
2. Un défilé original.
3. La revue des troupes par le roi Léopold, accompagné du lieutenant général Verhavert, commandant les TDLN.
4. Le moment le plus solennel : le premier salut aux nouveaux emblèmes.

3



4

ment constitué à Gembloux, en février 1940, sous le commandement du colonel Léon KREMER. En mars 1940, un autre officier décédé récemment et cher aux Namurois, le colonel TRIEST, était placé à la tête du 7e Chasseurs Ardennais.

Le 12 mai 1940, les axes de repli de la 1re Division de Chasseurs Ardennais ayant dû être modifiés en extrême et des centres de regroupement improvisés, les 7 Chasseurs Ardennais et 3e Chasseurs Ardennais furent durement touchés par des bombardements qu'ils subirent, l'un à la Belgrade, et l'autre à Temploux: ils approuvèrent, l'un et l'autre, des pertes énormes, le 1 ChA déplorant notamment la mort de son chef de Corps, et le 3 ChA celle d'un de ses commandants de bataillon.

La 2 D ChA accomplit de nombreuses missions autour de Namur, et jusqu'à la fin de la campagne, son sort resta lié à celui des régiments de Ligne namurois avec qui elle formait le VII CA.

Nombre de Chasseurs Ardennais sont originaires de la province et de la ville de Namur, et dans cette dernière, ont résidé et étudié encore beaucoup d'officiers, de sous-officiers et de soldats de nos unités. Sans doute, beaucoup d'entre vous ne soupçonnaient-ils pas une aussi forte implantation des Chasseurs Ardennais dans le Namurois.

A qui est due la création des Chasseurs Ardennais ? Il est permis de dire que ce fut une œuvre collective et de longue haleine. En 1911 déjà, le lieutenant CORNIL défendait, dans le journal « Province de Namur », l'idée de la création de détachements de couverture dans le sud et le sud-est du pays. En 1913, et alors que comme en 1940, déjà les plans de l'Etat-major fixaient sur la Meuse la ligne principale de défense, un officier supérieur originaire de la province de Namur, le major BREMER, né à Sommièrès-lez-Dinant et qui devait tomber glorieusement, en octobre 1918, à la tête du 1er Carabiniers, développait l'idée de la création d'unités légères de couverture à la frontière de l'est, et il proposait de les appeler « les Chasseurs luxembourgeois ».

Le colonel Fernand CORNIL relançait sa proposition de 1911 au lendemain de la première guerre mondiale, et en 1927 notamment, il proposait explicitement la création d'un Corps de Chasseurs Ardennais. La décision de principe de créer le Corps des Chasseurs Ardennais fut prise par M. Paul CROKAERT, éprouvé ministre de la Défense nationale de mai à octobre 1932: l'arrêté royal authentifiant cette décision fut, je l'ai dit déjà, contresigné par son successeur, M. Albert DEVEZE.

Faut-il rappeler aussi le rôle joué, en l'occurrence, par les parlementaires luxembourgeois, c'est-à-dire les van den CORPUT, les PIERLOT, les MATERNE, les MERGET ?

Maïs dans la création des Chasseurs Ardennais, une personnalité particulièrement chère à Namur joua inconsciemment un rôle éminent, sinon capital: il s'agit de François BOVESSE. Puis-je appeler que ce valeureux combattant de 1914/1918, qui tint à demeurer simple soldat, avait été créé chevalier de l'Ordre de Léopold par le Roi Albert, pour ses faits d'armes, dès le mois d'août 1914 ? Entré dans la politique active au lendemain du conflit, il fit une vaste campagne pour la mise en état de notre frontière de l'est et pour une défense effective de l'ensemble du territoire na-

tional. En ce temps-là, sévissaient déjà antimilitaristes et pacifistes, mais François BOVESSE avait le courage de professer qu'un pays qui veut vivre doit aussi se donner les moyens de sa défense.

Et pour vous montrer que les recommencements éternels de l'Histoire s'accompagnent, hélas ! du recommencement des mêmes sottises, des mêmes errements, je vous donnerai lecture de trois extraits d'une biographie de François BOVESSE, préparée par un de ses plus proches collaborateurs (1) :

«... Son échec électoral de 1925 doit être attribué à sa volonté de maintenir en Belgique une armée solide au moment même où, dans tout le pays, se développait une violente propagande pour le vote du service de six mois...

« Deux jours après son entrée au gouvernement (2), il démissionna et provoqua la chute du cabinet, parce que le Premier ministre et le ministre de la Défense nationale avaient accepté, sur un amendement de M. Marck, député d'Anvers, une réduction de 400 millions au budget de la Défense nationale. Cette somme était inscrite pour les premiers travaux défensifs de la frontière de l'est, embryon du vaste plan que réclamait depuis toujours le député de Namur...

« A la suite d'un nouveau désaccord avec le gouvernement sur le programme militaire, François Bovesse démissionna en décembre 1932. Il reprend sa liberté. Et de ville en ville, de bourg en bourg, il va alerter tout le pays et réclamer, pour la défense du territoire, des mesures énergiques et des fortifications puissantes. Il reste en contact permanent avec le ministre Albert Devèze dont il est le meilleur soutien. L'opinion publique, ébranlée, pèse sur le gouvernement. Dans une large mesure, le programme défendu par François Bovesse fut réalisé... »

François BOVESSE appartenait à cette catégorie d'hommes politiques qui savent placer l'intérêt supérieur du pays au-dessus des préoccupations électorales. Où sont-ils, ces hommes, aujourd'hui ? Pas un ne s'est levé, ces derniers temps, pour affirmer cette nécessité et pour prendre une position courageuse !

Si François BOVESSE n'a pas créé les Chasseurs Ardennais, il a certainement contribué beaucoup à leur institution: d'abord par son action militante au Parlement en faveur de la défense de notre frontière de l'est, et ensuite devant l'opinion publique, même quand il n'était plus parlementaire, entre 1925 et 1929. Ministre des PTT de mai 1931 à décembre 1932, il siégeait à la Commission de la Défense nationale quand sont nés les Chasseurs Ardennais. Ministre de la Justice depuis juin 1934, il était toujours quand nos drapeaux nous ont été confiés, en septembre 1934.

Il est avéré — mais je n'ai pu retrouver exactement les circonstances où la chose eut lieu — que la sympathie agissante de François BOVESSE pour les Chasseurs Ardennais lui valut de recevoir le premier, en 1934, un bétret vert d'honneur qu'il conservait précieusement, qu'après 1940 il montrait avec

(1) « François Bovesse, 1890-1944 », par Robert Higuet. Editions Labor, Paris-Bruxelles.

(2) En 1931.

fier à ses visiteurs, et que détiennent toujours son fils aimé, le Frère MELAGE, de l'Institut de Malonne (encore un Namurois mais originaire du Nord du Luxembourg), qui écrit les paroles de la « Marche des Chasseurs Ardennais », en a cédé à chalemusement un exemplaire à François BOVESSE.

Je me devais de vous rappeler le souvenir de ce patriote exceptionnel en l'associant à la commémoration de la création des Chasseurs Ardennais; je le devais en cette villa, en cette province qui furent combien siennes, en cette maison où sa mémoire est particulièrement vénérée.

Allocution de clôture du président d'honneur le général-major e.r. Lucien CHAMPION

Mes chers camarades,

Vous savez que je ne m'en tiens jamais, en une telle circonstance, au déroulement d'une journée de retrouvailles, pour tout agréable, significative et exaltante quelle nous apparaisse.

Mais, en leit-motif de ce que je tiens à vous redire en chaque occasion, en leit-motif de ce qu'il faut redire à ce pays et à sa jeunesse (comme à une Europe toujours en devenir, pour une part déterminante parce que — il y a vingt ans — on étrangle sa communauté de défense entre deux portes...), c'est que tous ceux qui combattent, sous quelque forme que ce soit, pour ce que nous tenons comme les libertés essentielles de l'individu, ne furent pas, ne sont pas, ne seront jamais des « bellicistes » comme on se plaît à en répandre l'idée.

Mais, en leit-motif de ce que je tiens à vous redire en chaque occasion, en leit-motif de ce qu'il faut redire à ce pays et à sa jeunesse (comme à une Europe toujours en devenir, pour une part déterminante parce que — il y a vingt ans — on étrangle sa communauté de défense entre deux portes...), c'est que tous ceux qui combattent, sous quelque forme que ce soit, pour ce que nous tenons comme les libertés essentielles de l'individu, ne furent pas, ne sont pas, ne seront jamais des « bellicistes » comme on se plaît à en répandre l'idée.

Rappelons ce qu'est le belliciste :

— C'est l'homme qui, tel Bismarck, placé à l'échelon politique de décision, professe que l'action armée peut servir des buts politiques en lieu et place d'une diplomatie tenue en échec.

— Il est clair que l'on ne peut nous rattacher à un tel courant d'esprit sous prétexte que nous restons conscients, dans le monde tel qu'il se présente pour un avenir prévisible, de l'absolue nécessité de la fonction de défense d'un Etat ou d'une communauté d'Etats (et qu'il s'agit de réalisations « unitaires » ou « régionalisées » ne change rien à l'affaire).

— Pas plus qu'il n'est indispensable (au contraire !) d'être faiseur de nuages ou dispensateur de leures ou d'illusions pour mériter véritablement de la paix.

De cela, tous les Chasseurs Ardennais sont bien convaincus, et au moins autant que quiconque. Car ils ont leurs certitudes, qui conditionnent toujours l'avenir de cette terre qui les a vus naître et à laquelle ils tiennent ! Pour SA liberté; pour LEURS libertés !

Exercice social 1972-1973 REPARTITION DES MEMBRES PAR SECTIONS

Sections	Situation au 31.10.1973
Arlon	376
Athus - Messancy - Aubange	184
Bastogne - Martelange - Sibret	358
Bertrix - Paliseul - Bouillon	244
Brabant - Hainaut - Flandres	638
Erezée	150
Etalle	243
Florenville	59
Houffalize	1.614
Huy	171
Liège - Verviers	196
Marche-en-Famenne	102
Namur	104
Neufchâteau - Libramont	292
Saint-Hubert	49
Vielsalm - Cantons de l'Est	820
Virton	153
1 Ch A	1.243
0e de Ligne 1914-1918	134
TOTAL	7.128

MEDAILLES DU MERITE

Promotion 1974

SECTION DE NAMUR
(à titre exceptionnel)

Médaille de Bronze.

M. Léopold MISSON, Spy
(Secrétaire-Trésorier)

Médailles d'Or (3).

MM. Maurice HUPPERT, Vice-Président de la section du Brabant;

Georges LEONARD, Porte-Drapeau de la section Bastogne-Martelange-Sibret;

Joseph RICAILLE, Secrétaire-Trésorier de la section de Houffalize.

Médailles d'Argent (3).

MM. Edouard MICHEL, Porte-Drapeau de la section de Huy;

Antoine PESTIAUX, Major e. r., Bruxelles;

Sabin TOUSSAINT, Huy.

Médailles de Bronze (25).

MM. Charles BALLAUX, Rochefort;

Fernand CHAIDRON, Carlsbourg;

Louis CLOSE, Athus;

Roland COLLIN, Athus;

Louis COLSON, Méan;

Alphonse DECRUYENAERE, Bruxelles;

Georges DELHOUGNE, St-Idesbald;

Raymond DENONCIN, Waterloo;

Louïs GAVAGE, Athus;

Eugène GILLET, Colonel e. r., Bruxelles;

Martin HERBAUX, Chevetogne;

BILAN DE L'EXERCICE SOCIAL 1972-1973

(1er novembre 1972 - 31 octobre 1973) (Caisse nationale)

I. — SITUATION AU 31.10.1973

ACTIF		PASSIF	
Disponibilité	— Caisse	Capital	105.641
	— C.C.P.	Service social	199.14
	— Banque: à vue	Patrimoine	304.782
	livret		
	154.782		
Réalisable	— Titres		
	150.000		
	304.782		304.782

II — COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES AU 31.10.1973 (résumé)

RECETTES	DEPENSES	
— Cotisations	— Bulletin	205.900
— Subside Péc de Luxemb.	— Achats de fournitures	44.500
— Soutien du bulletin	— Frais d'administration et déplacements	39.268
— Ventes aux sections	— Frais divers	27.234
— Divers	— Boni	53.844
379.846		379.846

Le Trésorier national,
(s) F. CROCHET

SITUATION GLOBALE de la

Fraternelle des Chasseurs Ardennais

à la fin de l'exercice social 1972-1973

— Situation au 31.10.1972	786.722
— Recettes de l'exercice	1.764.684
	2.551.406
— Dépenses de l'exercice	1.616.378
Situation au 31.10.1973	935.028

Le Trésorier national,

(s) F. CROCHET

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.



1er CHASSEURS ARDENNAIS

LES FASTES

A l'initiative de son chef de Corps, le lieutenant-colonel B.E.M. Magon, les fastes du 1er Chasseurs Ardennais étaient placés cette année sous le signe du 40^e anniversaire de la remise du drapeau par Sa Majesté le roi Léopold III.

Ils ont débuté le 10 mai dans l'après-midi par une cérémonie d'hommage aux morts au monument de la Wahnerteide où sept jeunes Chasseurs Ardennais furent victimes du tragique accident du 10 août 1973.

Après une brève allocution rappelant ces heures tragiques, le chef de Corps et M. Piedbœuf, vice-président national et président de la section de Liège de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais déposèrent des fleurs au pied du mémorial.

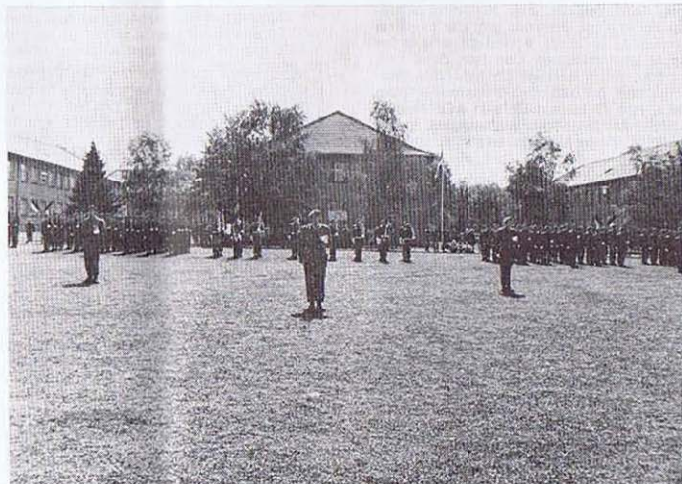
Le Last Post suivi de la Brabançonne résonnèrent longuement dans la forêt voisine.

Deux compagnies conduites par le major Kileste, commandant en second, défilèrent ensuite au son de la marche des Chasseurs Ardennais.

A 16 heures, comme prévu, les cars OVIT amenant les familles des miliciens venus de Belgique arrivèrent au quartier.

Le chef de Corps les reçut à la cantine où, après les souhaits de bienvenue, du Maitrank fut servi. Nombreuses étaient les familles qui n'avaient pas encore goûté cette excellente boisson.

Un repas en famille où visiteurs et vétérans discutèrent longuement fut servi au réfectoire.



Le régiment face à la tribune d'honneur. Au centre : le Chef de Corps.

A 21 heures commençait la cérémonie d'hommage aux morts du régiment. Au cours de cette soirée qui retraçait l'histoire du régiment un montage représentant le roi Léopold III tenant le drapeau du régiment était projeté.



A la mémoire de sept Chasseurs Ardennais.

Le porte-drapeau du 1 Ch A s'avancant ensuite, recevait l'emblème des mains du Roi, s'écartait et faisait avancer son escorte.

Le lendemain matin, sous un soleil radieux, la toute grande foule assista à la prise d'armes qui eut lieu dans la cour d'honneur du quartier.

Plusieurs tribunes avaient été dressées. La musique des FDI en béret vert y apportait son concours. Un nombre extrêmement élevé de personnalités militaires et civiles avaient bien voulu assister à la cérémonie présidée par le général-major Rauca, commandant la 1re Division. On remarquait entre autres :

Les anciens chefs de corps : colonel BEM e.r. Borgniet, lieutenant-colonel e.r. Forget, colonel e.r. Wattiez, colonel e.r. Lalière, colonel e.r. Goegebeur, colonel BEM e.r. Godet, colonel Stenuit, colonel BEM Liebens.

Le représentant de la ville d'Arlon, M. Cousin, M. Bourguignon, bourgmestre de Marche-en-Famenne. Les délégués des unités anglaises, hollandaises et allemandes.

Quant à la Fraternelle elle était représentée par son président national, M. Albert Hubert, le président d'honneur, le général Lucien Champion, l'administrateur-conseiller, colonel e.r. Moïny, le secrétaire national Victor Robert et son adjoint François Guioy.

Un important groupe des différentes sections avec leur président en tête :



Le général-major Rauca, commandant la 1re Division, passe les troupes en revue.

commandants Goffart et André et M. Piedbœuf (vices-présidents nationaux et présidents des sections du Brabant, Haute-Liège et Liège), M. Gilsoul, président de Namur.

Le drapeau fédéral, ceux des sections d'Arlon, du Brabant, d'Heuffalize, de la Fraternelle du 10^e de Ligne et de la section 1 Ch A.

Après la revue des troupes par le général Rauca, le chef de Corps prononça un discours dans lequel, après avoir remercié les autorités militaires, civiles et les familles pour leur présence, il s'adressa à son régiment mettant l'accent sur la signification particulière des fastes 1974. Le moment le plus solennel de la cérémonie fut celui où le chef de corps, le président national de la Fraternelle, le bourgmestre de Marche et le représen-



Le trophée du meilleur Challenger au caporal Stassin.

A LA CONFRERIE DU MAITRANK D'ARLON

Le lieutenant-colonel BEM Magon et le major Kileste ont été intronisés le lendemain des fastes du 1 Ch A. Le colonel en qualité d'Echanson d'Honneur et le major au titre d'Echanson.

ON AUSSI FETE LE MAITRANK A SPICH

Le quinzaine du Maitrank a également lieu comme à Arlon. Cette période se déroule sur une plus petite échelle étant donné que le 1 Ch A ne possède que quatre confrères : le lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major Magon, chef de Corps, échanson d'honneur, le major Kileste, commandant en second, échanson, l'adjudant-chef Doyen et l'adjudant Leuris, compagnons.

Le 16 mai, un drink Maitrank fut servi au mess des sous-officiers où se retrouvaient le cadre du Régiment et les familles.

A l'arrivée de l'Echanson d'Honneur, fut jouée la « Chanson du Maitrank ». La soirée se termina dans une belle ambiance.

CHAMPIONNAT DE TENNIS QUART DE FINALE

Battre l'équipe de la 1re Division n'était pas suffisant ! L'équipe du 1 Ch A composée du lieutenant-colonel BEM Magon, de l'adjudant-chef Loewen, du 1er sergent-major Gillymont et du milicien Stas a également remporté la victoire contre l'équipe II du 1 (BE) Corps. Elle se qualifie ainsi pour la finale où elle rencontrera l'équipe du 2e Lanciers.

Vanneste, Jeanpierre, Creve, Lebrun, Dessart.



La revue des troupes. Au centre, le général Rauca, commandant la 1re Division; à sa gauche, le colonel BEM Stephany, commandant la 7e Brigade d'Infanterie blindée; à sa droite, le président national de la Fraternelle.

(Cliché « La Meuse-Luxembourg »)

tant de la ville d'Arlon, fleurirent le monument aux morts au pied duquel se trouvait l'urne offerte par la section d'Arlon et contenant de la terre de Boavange. Les anciens chef de corps, le président national, le général Champion et le chef de Corps remirent ensuite des fourragères aux recrues.

Le caporal Stassin de la 2e compagnie reçut des mains du président Hubert le Trophée du Meilleur Challenger.

Pendant la mise en place pour le défilé la musique exécuta un show.

Un impeccable défilé à pied clôtura la cérémonie. On lisait sur le visage des soldats du 1er Régiment la fierté et l'orgueil de porter le béret vert.

On s'écrasait au vin d'honneur... du bon Maitrank d'Arlon... pour ne pas déroger aux traditions !

Un lunch fut offert dans les mess et réfectoire.

Le soir, les festivités se terminèrent par un bal dans les trois mess et à la cantine.

Un quart de siècle sous la hure et le béret vert



Le lieutenant-colonel BEM Magon et l'adjudant Leuris.

Le 26 avril dernier, l'adjudant Leuris fut admis à la retraite après 25 années de présence effective au 1er Chasseurs Ardennais.

Lors de son arrivée au 1 Ch A il était déjà avec l'actuel chef de corps, le lieutenant-colonel BEM Magon. Tous deux portaient le grade de sergent... il y a 25 ans !

BREVET MILITAIRE

Versmoyen, Clause, Collot, Delfosse, Buchonville, Gaucheteur, Derose, Clury, Vanasse, Vandesande, Gilbert, Herrégouts, Herzele, Ladrie, Noël, Vanopberg, Viela.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Vanneste, Jeanpierre, Creve, Lebrun, Dessart.

NOMINATIONS

Au grade de commandant, le capitaine Prantzen.

Au grade de sous-lieutenant d'active : Pauwels et Marc.

Au grade de sous-lieutenant de complément : sous-lieutenant Vanmalder.

Au grade de caporal : Robette, Zachary, Deflo, Dehainin, François, Gaudriaux, Lete, Muller, Saussez.

CHEVRON D'ANCIENNETE

Un premier chevron a été accordé au sergent Thiry.

DIPLOME ET INSIGNE DE TIREUR EXPERT

Henrard, Belgeonne, Duchâtelet, Wyns, Hostyns, Darcis, Ganty, Mahleux.

MISE A LA PENSION

L'adjudant Pequet a été admis à la pension d'ancienneté le 1er avril 1974. Ce n'était pas un « poisson d'avril » ! Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

PASSAGE

Le sergent Houart est passé au CI No 1.

MARIAGES

M. Maziens a contracté mariage avec Mlle Geneviève Lalot et M. Troch avec Mlle Mariane Kopeth.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

CONCOURS DE TIR POUR LE CADRE DE LA 7^e BRIGADE D'INFANTERIE BLINDEE

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais a remporté, pour la troisième fois consécutive, le concours de tir de Brigade, le 17 mai 1974 à Spich, s'appropriant de cette façon de l'honneur la challenge mis en compétition. Ce concours était exclusivement réservé aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de l'active.

L'adjudant Dillien se classe 1^{er} au pistolet. Le caporal Hologne 1^{er} à la mitraillette.

Total général pistolet : 1^{er} : 1 Ch A.
Total général mitraillette : 1^{er} : 1 Ch A.
Total général pistolet et mitraillette : 1^{er} : 1 Ch A.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Feltesse.

Les Anciens de la Légion étrangère française, groupement de Liège, ont décerné à la Croix d'Honneur des Légionnaires à l'adjudant Leuris en témoignage de reconnaissance pour les services rendus à leur association.



L'équipe du 1 Ch A au concours de tir de la 7^e Brigade.

La réforme du service militaire De faux espoirs de solution facile

Nous empruntons au quotidien « Le Monde » les extraits ci-après :

Examinant les projets de réforme du service militaire, qui suggèrent une incorporation de six mois, une armée de métier, un service différencié de six mois ou un régime mixte d'armée de métier pour les forces de manœuvre et une incorporation de six mois dans la défense opérationnelle du territoire (DOT), le dernier numéro de Terre Information, l'organe mensuel d'information interne de l'armée de terre, écrit notamment : « Les jeunes sont trompés par ces faux espoirs de solution facile d'un problème difficile. Il est grand temps de leur dire la vérité et d'éclairer l'opinion des parents ». Terre Information, diffusé à cent mille exemplaires aux cadres d'active, dénonce « ces formules lancées au hasard des circonstances sans avoir été étudiées ni confrontées avec les réalités » et appelle une réflexion du général Koulikov, vice-ministre de la défense soviétique, selon laquelle « il faut deux ans pour faire un vrai soldat ».

Compte tenu des dispenses, des exemptions pour incapacité médicale, des engagés volontaires et des candidats à la coopération technique, il reste, selon Terre Information, environ 277.000 jeunes à incorporer sur un total de 410.000 Français en âge d'être appelés. Selon la revue, l'armée de terre a besoin de 212.000 jeunes, l'armée de l'air de 13.000 et la marine nationale de 20.000.

« Si nous comparons les besoins (275.000 hommes) avec la ressource (277.000 hommes), nous nous apercevons, écrivent les auteurs de cette étude, que nous avons juste de quoi assurer le service de douze mois. Où trouverions-nous la ressource pour assurer les besoins deux fois par an, pour une durée de six mois chaque fois ? Ou bien il faudrait une ressource double. Ou alors il faudrait accepter de n'avoir jamais une armée instruite ou encore, ce qui serait stupide, de n'avoir une armée que six mois de l'année ».

De la constitution d'une armée totalement de métier « qui coûte très cher », la revue Terre Information écrit : « Les besoins en effectifs du contingent dans les forces étant de 275.000 jeunes, il faudrait les remplacer par des engagés de trois ans, c'est-à-dire que tous les ans, il faudrait trouver 90.000 engagés. Or, actuellement, les trois armées cherchent à engager 25.000 hommes pour faire face à leurs besoins et elles en trouvent, au mieux, 15.000 ».

REPANDEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE



3. CHASSEURS ARDENNAIS

FASTES REGIMENTAIRES 1974

Le 3 Ch. A. a célébré ses fastes régimentaires à Vielsalm les 16 et 17 mai. Ils étaient placés sous le signe du quarantième anniversaire de la remise des drapeaux aux Chasseurs Ardennais par le Roi Léopold III et de l'arrivée à Vielsalm du Régiment.

L'après-midi et la soirée du jeudi furent consacrées aux cérémonies d'hommage aux morts : à Chabrehez, à Rochelival et lors de la veillée d'armes à Vielsalm ; cérémonies simples et recueillies. Le commandant en retraite A. Liégeois et M. Catin expliquèrent les combats de 1940, tandis que le soir M. Lesenfants prononça l'appel aux morts.

La journée du vendredi commença dans le parc de Vielsalm, sous un soleil éclatant, par la prise d'armes traditionnelle, présidée par le général-major Hoyos, commandant de la 3^e Circonscription militaire.

Le chef de Corps, le lieutenant-colonel Breveté d'Etat-Major Detrembleur, accueillit les autorités hiérarchiques et les nombreux invités parmi lesquels on pouvait remarquer le général-major Dalleur, le général-major De Belder, inspecteur général de la Force Terrestre, le général-major e.r. Champion, le colonel BEM Schiltz, chef d'état-major des Forces de l'Intérieur, le colonel Atkins, attaché militaire de Grande-Bretagne, le colonel Pierre, attaché militaire de France, le colonel Camus, ancien Chef de Corps, le colonel Lemoine, directeur général des Finances, le colonel BEM Bruwier, commandant du CI N° 1 et la Province de Liège, le colonel Derille, attaché militaire en RFA, le colonel Melchior, commandant de l'Ecole d'Infanterie et de la Province de Luxembourg, le colonel de lève de Roden, commandant de l'Ecole des Troupes Blindées, le colonel de gendarmerie Dêche, commandant du Groupe territorial de la Province du Luxembourg.

Etaient aussi présents : MM. Fasquin, commissaire d'arrondissement de Bastogne, le Député Remacle, bourgmestre de Vielsalm, Mme le Sénateur Godinache-Lambert, MM. le Député Evers, le député permanent Bock, représentant le Gouverneur de la Province du Luxembourg, M. le député permanent Gilson, M. Duquesne, chef de Cabinet du ministre des Classes Moyennes, M. Panckert, bourgmestre d'Eupen, M. Hubert, président de la Fraternelle, ainsi qu'une importante délégation de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Mme Monicet, épouse du chef de Corps du 7 BCA, notre Bataillon frère, qui accompagnait la délégation commandée par le chef de Bataillon Coreau.

Durant la cérémonie, animée par la Musique des Forces de l'Intérieur, le sous-lieutenant Gudenkauf presta serment et fut reconnu dans son grade. Ensuite, les jeunes recrues de la Compagnie Etat-Major et Services reçurent leur béret vert à la Hure et la Fourragère de l'Ordre de Léopold.

Dans son allocution, le chef de Corps rappela nos liens avec le 10^e Régiment de Ligne et dit notamment : « ... Aux titres de gloire du 10^e de Ligne, les Chasseurs Ardennais de 1940 devaient, dans une brève campagne, ajouter trois nouvelles citations.

« Four leur baptême du feu, face aux troupes allemandes aguerries en Pologne, ils ont tenu bon à Rochelival et arrêté Rommel à Chabrehez. Durement frappés par les Stukas à Temploux, ils ont mené entre Dendre et Escout une manœuvre exemplaire. Mis une seule journée en réserve, ils furent de suite engagés pour colmater une brèche dans un front qui s'effrita, ils ont rétabli la situation, et ce fut Vinkt.

« Jusqu'au 28 mai, alors que tout autour d'eux s'abandonnait, les Chasseurs Ardennais sont restés fidèles à leur devoir, à leur esprit, à leur discipline... »

Pour marquer le quarantième anniversaire de la présence du Régiment à Vielsalm, le député-bourgmestre, M. Remacle, offrit, au nom de la ville, un foulard vert au Chef de Corps. Et dans son

discours, M. Remacle souligna la nécessité de l'armée belge dans le cadre de l'OTAN, alliance défensive vitale face au bloc de l'Est puissamment armé. A propos des Chasseurs Ardennais, il termina par ces mots :

« Vielsalm est fière du 3^e Chasseurs Ardennais, qui a rendu d'éminents services. C'est une performance pour une unité de demeurer quarante ans dans la même localité. Vielsalm ne serait pas ce qu'elle est sans les Chasseurs Ardennais. »

La cérémonie s'étant terminée par un défilé des troupes, les invités se retrouveront pour le vin d'honneur, où le Maitrank coule... « librement », avant que de passer à table dans les différents mess.

Les Fastes 1974 se termineront le soir par un bal au Mess des officiers, ainsi que par une soirée dansante au Mess des sous-officiers. Chacun put s'amuser jusqu'à une heure avancée de la nuit, prouvant que le Chasseur Ardennais, qui est un combattant, est aussi un bon vivant !

CROSS D'ORIENTATION

Le 23 mars dernier, l'Union nationale des sous-officiers de réserve du cercle de Liège organisait un cross d'orientation dans la région de Comblain-au-Pont. Cette compétition de nuit réunissait trente-huit équipes.

Dès le départ les équipes du 3 Ch A prenaient de bonnes places. Le sergent Martin et les soldats Botlinger et Pierlot allaient enlever la première place en couvrant les 20 km en 2 h 18.

La seconde équipe, composée de lieutenant Neufort, du sous-lieutenant Dengis, des soldats Hullaert et Libert, se classa 6^e dans le temps de 2 h 35.

La coupe fut remise aux vainqueurs par le chef de Corps lors de la cérémonie finale de la Marche des Cantons à Saint-Vith.



Le Chef de Corps félicite les deux équipes qui ont participé au cross d'orientation. (Photo et cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Les carburants à l'Armée

Une lettre de Mme Lassance-Hermant, sénateur

A la suite de l'écho « Erreur de... compétence » paru en dernière page de notre précédent numéro, Mme Françoise Lassance-Hermant, sénateur coopté, résidant à Saint-Hubert, nous a adressé, en date du 27 mai, une lettre que nous reproduisons intégralement, en soulignant toutefois que nous ne voyons pas en quoi notre commentaire en style « Coup de bottes » a pu être interprété comme un « procès d'intention ».

Monsieur le Rédacteur en Chef, J'ai lu avec intérêt les commentaires que vous faites, dans le n° 97 de votre revue, de la question écrite posée à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale au sujet des stocks de carburants.

Je déplore bien entendu le procès d'intention qui m'a été fait, sans que j'ai été préalablement entendue sur l'esprit dans lequel j'ai posé la question.

Alertée par des rumeurs trop souvent entendues, j'ai voulu avoir tous apaisements en même temps que d'attirer l'attention du Ministre afin qu'il prenne les mesures pour faire vérifier le fondement de ces rumeurs et selon le cas, faire cesser les pratiques incriminées ou les bruits qui ne peuvent que nuire au crédit de cette institution. Malheureusement, je constate qu'il n'en a rien été puisqu'il y a encore des sources apparemment bien informées et dont vous comprendrez que je taise le nom me certifiant la persistance de ces pratiques « aberrantes ».

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de mes sentiments très distingués.

En vous priant de bien vouloir insérer comme droit de réponse.

(Sé) Fr. HERMANT

Comme on aura vu le lire, Madame le Sénateur renouvelle ses accusations vagues, sans fournir aucune précision permettant l'ouverture d'une enquête. Nous ne mettons pas en cause sa bonne foi, mais nous sommes persuadés que les gens qui lancent de tels bruits, nécessairement non fondés (car, comme l'écrivait M. Vandenberghe, de telles pratiques seraient aberrantes), ont uniquement l'intention de porter préjudice à la réputation de l'Armée. Ou bien, Mme Lassance-Hermant dispose d'indications sérieuses, et son devoir de mandataire de la Nation lui impose de les révéler au ministre compétent ; ou bien, il s'agit de rumeurs inconsistantes incontrôlées et incontrôlables, et un membre du Sénat, même du sexe faible, ne colporte pas des ragots.

LE 3 Ch A A SKI

Afin de compléter sa vocation d'infanterie légère montagnarde, le 3 Ch A avait fait l'acquisition l'hiver passé de 60 paires de skis de fond.

Bien que l'hiver fut doux et peu neigeux, les Chasseurs eurent quelques occasions de s'initier aux difficultés de la promenade à ski sur le plateau de Botrange enneigé.

★

EXERCICE

« SPRING TIME 1974 »

Le 3e Régiment de Chasseurs Ardennais est parti en manœuvre du 1 au 4 avril.

La journée du lundi fut consacrée à l'exécution de certains dispositifs de sécurité. Dans la nuit du 1 au 2 l'alerte fut déclenchée et le Régiment s'appréta à évacuer la caserne — ce qu'il fit au début de la matinée — pour s'installer dans les environs.

Au début de l'après-midi, l'ordre de mouvement fut donné et le Bataillon se mit en route vers Bure-Lestery où il occupa et défendit un cantonnement tactique. La « guerre » n'était toujours pas déclarée. Elle le fut dans la nuit du 3 avril et le 3e Chasseurs Ardennais, immédiatement averti qu'une compagnie de paras ennemis occupait l'aérodrome de Bertrix, reçut l'ordre de le dégager. Ce fut fait dans la matinée.

C'est ensuite à Villeroux qu'il fallut aller pour défendre le point sensible qu'est la centrale électrique.

Le lendemain, le Régiment, qui s'était à nouveau déplacé pendant la nuit, était à Robertville pour une opération de contre-infiltration et une autre, de dégagement du barrage. Et c'était le retour à Vielsalm.

Quatre jours d'exercice, de soleil, trois nuits très courtes, des déplacements fréquents, des attaques répétées d'un « plastron » efficace et harcelé, les Chasseurs ont éprouvé leur mobilité, leur résistance à la fatigue et leur sens tactique.

★

EXERCICE

FTX « SANGLIER 1974 »

Le 3e Régiment des Chasseurs Ardennais est reparti en manœuvre les 22, 23 et 24 avril. Celle-ci était organisée par l'Etat Major des Forces de l'Intérieur, et mettait en scène le Bataillon luxembourgeois, qui représentait « l'envahisseur ».

Mis en état d'alerte le 22 au matin, le 3 Ch. A. quitta la caserne au milieu de la journée.

La première opération qu'il eut à effectuer consista en un bouclage de la ville de Bastogne occupée par les ennemis. C'est une manœuvre d'exercice réalisée par une unité, qui empêche l'ennemi de sortir de la zone encerclée, en attendant l'attaque et la destruction de l'ennemi par une autre unité.

Ce furent une nuit en une journée d'escarmouches et de combats, dont les vaincus étaient désignés par des arbitres.

Dans la nuit du 23, le régiment dut évacuer ses positions, en raison d'une alerte atomique — la zone était dangereusement contaminée — pour s'installer en cantonnement dans la région de Montlebain.

Le matin du 24, l'ordre fut donné de s'installer en défensive à Bovigny et d'y défendre les ponts sur le chemin de fer.

Pendant ces trois jours, les Chasseurs Ardennais firent preuve de leur sens tactique et de leur habituelle endurance.

MARCHE DES CANTONS DE L'EST 1974



Suivre le corde et éviter le noeud... (Cliché « L'Avenir du Luxembourg ». Photo C.V.)

Le 3e Régiment de Chasseurs Ardennais, a organisé du 27 au 29 mars 1974 sa traditionnelle marche dans les Cantons de l'Est.

Partant d'Eupen, ils s'enfoncèrent dans la Haute Faune, firent étape à Ovilat le 27 et à Amblève le 28, pour rejoindre St-Vith le 3e jour.

Les jeunes Chasseurs accomplirent deux exercices qui mirent en valeur leurs qualités de sang froid : la descente du barrage d'Eupen en « Death-Ride » et celle du barrage de Robertville en rappel. Une prise d'arme et la cérémonie de remise du béret vert à la hure aux nouvelles recrues eurent lieu à St-Vith le vendredi 29.

LA VIE AU BATAILLON

Prestation de serment :

Le sous-lieutenant Gudenkauf a prêté serment le 17 mai 1974.

Arrivée au Bataillon :

Le lieutenant Kovilic est passé au 3 Ch A le 18 mars 1974 comme Chef de Section du Personnel.

Dépôts :

Le lieutenant Rans est passé au 1 L (FBA) comme Chef de Section du Personnel, le 8 avril 1974.

Le 1er sergent Michel a fait mutation pour le CI no 1 le 1 avril.

Nominations :

Le sergent de réserve Yves Dewilde a été nommé au grade de 1er sergent dans la réserve à la date du 26 septembre 1973.

Les sergents Luc Dessy, Michel Sommers et P. Vanpradelles ont été nommés au grade de sergent dans la réserve à la date du 1 mars 1974.

Les 1er sergents Schmitz et Masoz sont nommés au grade de 1er sergent major dans la catégorie des sous-officiers de carrière à la date du 26 mars 1974.

Rappel :

Le major de réserve Nauwelaers a effectué un rappel d'avancement de 10 jours au 3 Ch A du 25 mars au 4 avril 1974.

Le sous-lieutenant de réserve Vandestrade a effectué un rappel d'avancement de 24 jours au 3 Ch A du 1 au 24 avril 1974.

Passage de sous-officier :

Le sergent milicien Micha est passé au mess des officiers du 3 Ch A le 29 avril 1974.

Chevrons d'ancienneté :

1er Chevron d'ancienneté :

- Le caporal Louvet, le 1 février 1973.
- Le soldat Arens, le 1 mai 1973.
- Le sergent Micret, le 1 août 1973.
- Le sergent Reinartz, le 1er sept. 1973.
- Le sergent Paillot, le 1 octobre 1973.
- Les sergents Blondia et Burgean, le 1er janvier 1974.
- Le sergent Heid, le 1 mars 1974.

2e Chevron d'ancienneté :

- Le sergent Boland, le 1 juillet 1973.
- Le 1er sergent Boulange, le 1 oct. 1973.

LA MARCHÉ DES CANTONS DE L'EST



La remise des hures aux nouvelles recrues du régiment. (Photo et cliché « L'Avenir du Luxembourg »).



Descendre le barrage d'Eupen en « Death-Ride » : de l'audace contrôlée. (Photo C.V.)

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

MARCHE DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE

Cette année, une délégation du 7e Bataillon de Chasseurs Alpains, notre Bataillon frère, participera à la Marche.

Le programme des cérémonies patriotiques a paru dans le bulletin précédent.

— Heures de départ et d'arrivée :

— PREMIERE ETAPE :

- Départ d'Arlon à 9 h, arrivée à Martelange vers 15 h ;

— DEUXIEME ETAPE :

- Départ de Grumelange à 9 h, arrivée à Bastogne vers 16 h ;

— TROISIEME ETAPE :

- Départ de Recogne à 9 h, arrivée à La Roche vers 15 h 30 ;
- Départ d'Houffalize à 9 h, arrivée à La Roche vers 16 h 30 ;

— QUATRIEME ETAPE :

- Etape La Roche-Vielsalm : départ de Samrée à 9 h, arrivée vers 15 h (défilé final) ;
- Etape Houffalize-Vielsalm : départ à 9 h, arrivée vers 15 h (défilé final) ;
- Etape Vielsalm-Vielsalm : départ à 9 h, arrivée vers 15 h (défilé final).



Le lieutenant-colonel Detrombleur et M. Huppertz, bourgmestre de Saint-Vith, passent la troupe en revue.

(Photo et cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

LA VIE DE LA FRATERNELLE

SOUTIEN DU BULLETIN

VERSEMENTS REÇUS DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE SOCIALE (1er nov. 1973)

Report des numéros précédents	302.030
3e Chasseurs Ardennais	2.500
Mgr Mathen, Evêque coadjuteur de Namur	1.000
Section de Vielsalm	1.000
Camille Blaise, Rettigny (Chartrain) « Avec tous mes remerciements à notre Président, M. Hubert »	1.000
EMAC s.a., Bruxelles	1.000
Section de Virton	500
Lucien Labye, Avin-en-Hesbaye « Merci au Président »	500
Antoine Gaspard, Liège	200
Prosper Gillis, ancien du 10e, Destelbergen	200
J. Le Maire, Mouscron	200
Mme Piedboeuf, Liège	150
X. Paulus, Bruxelles	100
V. Rikken, Gouvry	100
Tadino, Liège	100
Total au 31.5.1974	310.580

Mgr Robert MATHEN, évêque coadjuteur de Namur

Ainsi qu'on le sait, le chamoine Robert Mathen, curé-doyen d'Arion, a été nommé évêque coadjuteur de Namur, avec droit de succession à Mgr Charue.

Le nouveau prélat est né à Aubange. Il a fait ses humanités au collège Saint-Joseph à Virton.

Bgr Mathen a bien voulu nous faire l'honneur de participer à la plupart des cérémonies de notre récent congrès de Namur.

A son départ d'Arion, notre section régionale lui a offert une hure montée sur bois.

Le jour du sacre, le président national a adressé au nouvel évêque le télégramme suivant :

« Fraternelle Chasseurs Ardennais s'associe de tout cœur à votre sacre et forme des vœux ardents pour le nouvel évêque des provinces de Béréts verts ».

Nous souhaitons à Mgr Mathen un fécond apostolat et à Mgr Charue qui, en diverses circonstances, a manifesté une vive sympathie pour les Chasseurs Ardennais (c'est lui qui bénit le monument national de Martelange), une heureuse retraite.

NUMEROS TELEPHONIQUES

A partir du vendredi 19 juillet prochain à 20 h, tous les abonnés au téléphone auront un nouveau numéro d'abonnement ou un nouvel indicatif interurbain.

Nous serions obligés à tous nos dirigeants dont le numéro d'appel figure en page 2 de notre bulletin de vouloir nous communiquer leur nouveau numéro, pour notre édition du mois de septembre.

LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Les ventes de drapeaux de l'Ardenne continuent de se développer à bon rythme, mais encore insuffisant.

Le petit village de Cugnion-sur-Semois (60 habitants) doit être cité en exemple : quatre drapeaux y flottent. L'un au monument aux morts, un au camping « Gué-la-Tour », un à la terrasse de l'hôtel de l'Ermitage, propriété de notre ami Paul Collette et un quatrième au café-restaurant « La Vieille Ardenne » dont le ténancier est un de nos membres.

Si Cugnion était limité par toutes les communes de l'Ardenne, c'est par centaines que flotteraient les drapeaux verts et rouges à hure d'or.

IN MEMORIAM

Jules MASSONNET

M. Jules Massonnet, pharmacien, ancien échevin puis bourgmestre de la ville d'Arion, ancien sénateur, est décédé à Arion le 10 mai 1974 en sa 95e année. Il était demeuré très attaché à son village natal de Chassepière dont il écrivit l'histoire, de même qu'il conçut un dictionnaire de patois gaulois.

M. Massonnet était de ces hommes politiques qui ont milité pour la défense en Luxembourg et la création des Chasseurs Ardennais. Ses deux fils étaient officiers de réserve dans nos régiments : l'aîné, Jean, notaire, commandait un peloton de mortiers 76 mm au 4 ChA et il tomba glorieusement à Gottem, alors qu'il s'efforçait d'éviter que ses pièces ne tombent aux mains de l'ennemi ; Charles, professeur à l'université de Liège, était lieutenant au 20 A.

Les Chasseurs Ardennais adressent à ce dernier et à sa famille leur bien vive sympathie.

Hubert HALIN

Qui ne connaissait, du moins de nom, Hubert Halin, né en bordure de l'Ardenne à Villers-sur-Lesse, puis domicilié à Aye. Il fut très jeune un résistant exemplaire, principalement au sein du groupe « G » dont il présidait la Fraternelle et aussi du service de renseignements « Clarence ». Il avait des activités multiples au sein du Comité d'Action de la Résistance, de l'Union internationale de la Résistance et de la Déportation, de l'Union des Résistants pour une Europe unie, des comités pour la lutte contre une dénazification, et pour la Défense des droits de l'homme de l'URSS, etc. Il aimait bien les Chasseurs Ardennais et il fut dans la résistance avec beaucoup d'autres.

UN CHASSEUR ARDENNAIS, PARRAIN DE PROMOTION A L'ECOLE DES CADETS

Le colonel BEM Matton, commandant l'Ecole des Cadets, a décidé de choisir comme parrain de la prochaine promotion, le lieutenant J.M. Delhaye, chef de peloton à la 8e compagnie du 2 ChA, qui tomba glorieusement à Mespelaere, le 19 mai 1940 durant la bataille de la Dendre.

Le baptême de la promotion aura lieu le 18 octobre prochain.

NOTRE MONUMENT NATIONAL

Dans notre précédent numéro, nous publions un croquis prospectif du nouvel aspect que présentera le monument national de Martelange. Il y avait toutefois une erreur due au remontage de la maquette après son transfert de Bruxelles à Arion. C'est le côté perpendiculaire de la colonne qui se trouvera derrière le Sanglier, afin de mieux évoquer l'idée de résistance, tandis que l'oblique se trouvera à l'arrière.

Lui qui était taillé en hercule, tel un chêne de nos Ardennes, qui paraissait infatigable, car il n'arrêtait jamais ses activités, il est mort subitement, à la tâche, foudroyé à l'âge de 53 ans.

Comme la dit notre membre d'honneur, le général médecin Albert Guérise : « Toute sa vie, courte mais combien lourde de densité, c'est à la défense des Droits de l'Homme qu'il l'aura essentiellement sacrifiée ».

Nombre de Chasseurs Ardennais, dont le président national, comptaient parmi ses amis.

Nous avons participé à ses obsèques et nous partageons l'immense peine de Madame Halin et de sa fille.

Louis DUCAMP

Louis Ducamp, député permanent honoraire du Luxembourg, s'est éteint, en sa ville de Saint-Hubert à l'âge de 82 ans.

Nous nous en voudrions de ne pas rappeler que chargé sous l'occupation des problèmes du ravitaillement (il n'y avait plus que deux députés permanents : Louis Ducamp et Alexandre Kieffer), il nous fut d'un grand secours pour le Service social du Chasseurs Ardennais et pour la résistance. L'actuel président de la Fraternelle recut de lui des bons répétés pour des camions entiers de farine qui pouvaient ainsi gagner les premiers maquis, couverts par les documents les plus officiels.

Grand argentier de la province, il ne lésina jamais non plus, comme ses successeurs, quand les Chasseurs Ardennais s'adressaient à lui.

Nous garderons son souvenir.

DANS NOS SECTIONS

ARLON



Parmi les nouveaux dignitaires, intronisés en mai dans la Confrérie arlonaise du Maitrank, le ministre de l'Intérieur, Charles Hanin (au centre) ; à l'extrême-droite, le lieutenant-colonel BEM Magon, commandant du 1 Ch.A. et à la gauche du Ministre, le major Kileste, commandant en second. (Cliché « La Meuse-Luxembourg »)

Les activités de la Section

Une délégation avec le Président J. Schmitz et les drapeaux a assisté aux funérailles de notre ami Adolphe Jacques.

Le défunt avait fait partie de la Musique des Chasseurs Ardennais avant 1940 et après la guerre il occupa les fonctions d'adjudant principal, sous chef à la Musique des Forges de l'Intérieur, reprenant ainsi un béréts vert qui lui était cher.

Pensionné depuis quelques années, il avait dirigé les musiques de Longwy et de Sterpenich.

Il était resté un grand ami de la Fraternelle.

FASTES

La Régionale était représentée par les drapeaux et le vice-président A. Giot aux fastes du 1er Chasseurs Ardennais à Spich.

Au cours du vin d'honneur, notre ami Joseph Maquet porte-drapeau, en compagnie d'A. Giot, offrit au Lt-Colonel Magon Chef de corps une petite statuette représentant le Helligsman cher à tous les Arlonais.

Représentation aussi aux fastes du 3e Chasseurs Ardennais à Vielsalm avec les drapeaux, le Président J. Schmitz et le vice-président A. Giot.

MAITRANK

Signalons enfin que le Lt-Colonel Magon chef de corps du 1er Ch. A. et son commandant en second le Major Kileste ont été intronisés le 12 mai comme échantons dans la Confrérie du Maitrank.

On les voit sur notre photo en compagnie des autres intronisés et en particulier, au centre M. le Ministre Hanin.

DEPART DU SECRETAIRE

L'adjudant Robert Debière, qui remplissait depuis de longues années les fonctions de secrétaire de la section régionale d'Arion, est retourné habiller en son pays natal de Saint-Hubert. Il a dû, à regret, résilier ses fonctions.

Nous le remercions de tous les services qu'il a rendus et espérons le retrouver au cœur de l'Ardenne.

BASTOGNE - MARTELANGE-SIBRET

ASSEMBLEE GENERALE

Le 8 avril dernier, la section a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Maus de Rolley. L'assemblée était forte d'une quarantaine de membres. En ouvrant la séance, le président adressa des paroles aimables à son porte-drapeau, M. Georges Léonard qui venait de se voir octroyer la Médaille du mérite en or de la Fraternelle pour plus de 25 ans de prestations au sein de la section. Notre ami Georges reçut, en outre, l'assiette en étain de la Fraternelle et un disque ; à son épouse des fleurs furent offertes. Au cours de cette assemblée, fut organisée la participation au congrès de Namur : 58 membres furent inscrits. Les affaires courantes furent expédiées ; cérémonies au monument Cady le 9 mai, présence à Arion aux fêtes de l'infanterie, la Marche du souvenir et de l'amitié, le 25 août à Arlon. Le verre de l'amitié fut offert par la section.



A l'occasion de l'assemblée générale de la section, tenue le 8 avril, un vif hommage a été rendu à Georges Léonard, qui fut porte-drapeau de la section durant plus de 25 ans et à qui a été octroyée la Médaille d'Or du Mérite de notre Fraternelle. Derrière M. et Mme Léonard, se trouvent le vice-président R. Léonard, le secrétaire-trésorier V. Leclèvre, le nouveau porte-drapeau Joseph Lammens et le président de la section J. Maus de Rolley. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

ABSENCES DES AGENTS DE L'ETAT POUR CAUSE DE MALADIE

L'article paru en haut de la page 27 de notre précédent numéro, relatif aux absences pour maladie des agents de l'Etat, contenait une inversion de chiffres imputable d'ailleurs au document officiel auquel nous avions emprunté notre texte : le statut des agents de l'Etat est du 1^{er} octobre 1937, et non pas du 2^e octobre 1973.

Précisons, pour répondre à certaines demandes, qu'en fait, les dispositions applicables aux agents de l'Etat ont été étendues, en pratique, à tous les agents des services publics, et notamment ceux des établissements parastatals, des provinces, des communes, etc.

PROPOSITIONS DE LOI

La nouvelle session parlementaire voit évidemment le dépôt de multiples propositions de loi, dont la plupart n'auront l'autre sort que celui de l'impression : le parlementaire qui la dépose et qui, souvent, ne l'a pas rédigée lui-même se taille ainsi un petit sujet de satisfaction auprès de ses électeurs, et le plus souvent, il n'insiste même pas pour que la proposition de loi mise en discussion. En voici quelques-uns, parmi d'autres, déposées au Sénat.

PENSIONS DE REPARATION

Un sénateur bruxellois propose de modifier toutes les tensions qui servent de base au calcul des pensions d'invalidité, afin que la tension de l'invalidé à 10 % soit exactement le dixième de celle de l'invalidé à 100 %. Soulignons que dans la loi du 26 août 1947 sur les pensions de réparation, les tensions étaient seulement de 1 et de 1,5, pour 10 et 15 % d'invalidité ; elles ont été doublées, c'est-à-dire portées à 2 et à 3, à partir du 1^{er} janvier 1948.

Le sénateur proposant voudrait qu'elles deviennent respectivement 2,6 et 3,9. De ce fait, toutes les autres tensions seraient révisées, jusques y inclus celle à 95 % qui passerait de 23,75 à 24,1.

Il est peu vraisemblable que cette proposition de loi puisse jamais être agréée, car elle représenterait des dépenses considérables sans compter, sans doute, à des dizaines sinon des centaines de millions. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que selon le dernier rapport de la Caisse nationale des Pensions de Guerre, sur les 16.291 invalides 1940-1945 et assimilés, 9.647 comptaient 10 à 15 % d'invalidité ; quand on ajoutait les invalides à 20 et 25 %, on atteignait 29.724 unités, c'est-à-dire la très grosse majorité des invalides de la dernière guerre. En revanche, il n'y avait que 407 invalides à 100 % bénéficiaires de la tension 650, c'est-à-dire 2,6 % du total, et 672 bénéficiaires de la tension 650.

Il est permis de penser qu'il ne serait pas très juste d'augmenter toutes les pensions d'invalides, sauf celles des grands invalides à 100 % et plus.

RENTES

Une autre proposition a trait aux rentes de guerre pour les prisonniers de guerre. Actuellement, les veuves de PG ne peuvent bénéficier, tout comme les autres titulaires, de la réversibilité de la rente de leur mari que si celui-ci bénéficiait ou pouvait prétendre à une rente de quatre semestres au moins ; ce maximum est ramené à deux semestres pour les prisonniers politiques.

Il est proposé que la rente soit désormais valable, pour les veuves, dans les mêmes conditions que pour le mari, c'est-à-dire dès qu'il y a un semestre de services admissibles.

Pour notre part, nous ne demandons pas mieux que de voir cette proposition agréée, mais une fois encore, l'administration va en invoquer le coût.

ONIG-CARNETS

L'ONIG a pris une heureuse décision : celle de remettre désormais à ses bénéficiaires deux carnets, soit un pour les soins médicaux et un pour les produits pharmaceutiques.

On espérait cela depuis longtemps, car la partie pharmaceutique des carnets était le plus souvent épuisée alors que les feuillets médicaux étaient à peine entamés. En outre, il y aura chaque fois un double que l'on conseille de conserver, notamment en vue d'instances en aggravation.

POUR LES AGENTS DE LA SNCB

Le gouvernement a décidé — enfin — d'accorder à tous les agents de la SNCB, pour le calcul de la pension de retraite, la bonification de temps double pour services militaires et assimilés de la guerre 1940-1945.

Règles identiques à celles des agents de l'Etat et des autres services publics.

Il y a cependant un certain... étalement de la mesure :

- Le principe du doublement, admis déjà à partir du 1.1.1972 au plus tôt pour les pensionnés après le 31.12.1970 est étendu à tous les pensionnés avant cette dernière date mais avec effet au 1.1.1974.
- Le doublement est accordé à tous les agents et pensionnés à partir du 1.1.1975 pour les services en tant que temporaires.
- Le doublement est accordé à partir du 1.1.1976 pour les services accomplis avant l'entrée à la SNCB dans d'autres services publics.

D'autre part, un arrêté royal du 16 mars 1974 permet d'assurer une pension unique aux agents de la SNCB ayant fonctionné dans d'autres services publics.

REFLEXIONS SUR L'ARMEE

Errata.

Une malencontreuse coquille s'est glissée dans le texte « Réflexions sur l'Armée » publié en pages 24 et 25 de notre dernier numéro.

Au premier alinéa du texte de Me André Doyen, il faut lire « La vie en caserne offre un échantillonnage de la CARENCE de la conscience de la solidarité... ».

D'autre part, un mot a été oublié à la dixième ligne de la troisième colonne de la même page, où il fallait lire « Les volontaires de carrière souffrent du déclin... ».

Précisons encore que Me Doyen a fait son instruction au 20^e régiment d'Artillerie, c'est-à-dire à l'ancien régiment d'Artillerie des Chasseurs Ardennais. Comme le 20 A se réclame des traditions des Chasseurs Ardennais, nous estimons que nous n'étions pas en dehors de la vérité en écrivant que notre correspondant a effectué sa période d'instruction aux Chasseurs Ardennais.



FUNAC

Il existe, paraît-il, un Front unique national des Anciens Combattants, en abrégé FUNAC, présidé maintenant par le lieutenant général baron de Cumont, et auquel on n'a jamais demandé aux Chasseurs Ardennais d'adhérer : sans doute, ne les y considère-t-on pas comme des anciens combattants suffisamment représentatifs ?

Ledit FUNAC a envoyé, avant les dernières élections, une lettre aux présidents des partis politiques et aux principaux candidats. Qu'il nous soit permis de regretter de trouver, dans cette missive, tous les poncifs les plus écoulés que ne peuvent, en rien, servir d'arguments très valables en faveur des associations patriotiques. Au reste, les lettres de l'espèce adressées à des candidats aux élections constituent des coups d'épée dans l'eau... bourbeuse de la participation : comme les candidats aux élections ont, à ce moment-là, d'autres choses à faire, ils ne prennent même pas la peine de les lire.

L'ARMEE A L'AIDE

C'est bien connu : on em... la police ou la gendarmerie mais elle n'arrive jamais assez vite quand on a besoin d'elle. On déblatère contre l'Armée qui ne sert à rien, mais quand un antimilitariste forcené ou un membre du Mouvement chrétien pour la paix imagine qu'il y a dans son quartier une bombe ou une voiture piégée, il s'empresse d'appeler l'Armée au secours.

Et savez-vous combien gagnent net ces démineurs qui risquent leur vie pour leurs destructeurs : environ 150 F par jour !

L'AUTRICHE DE HITLER

On attend toujours de l'Autriche qu'elle juge à nouveau le traité Verbeelen, ancien SS, responsable de la mort d'une centaine de personnes.

Ce pays est toujours le refuge le plus sûr pour les criminels de guerre nazis.

Il est vrai que Hitler était né Autrichien. Avant sa mort, Hubert Holln, qui avait découvert Verbeelen en Autriche, publiait la traduction d'un article de Verbeelen paru dans un journal d'anciens SS et qui consistait en insulte à tous ceux qui ont lutté contre le nazisme.

Que fait-on en Belgique, au niveau gouvernemental, pour obtenir que Verbeelen soit jugé à nouveau ou soit livré à la Belgique ? Rien. Mieux : on invite le président de la République autrichienne ou ses ministres.

TAXE MILITAIRE

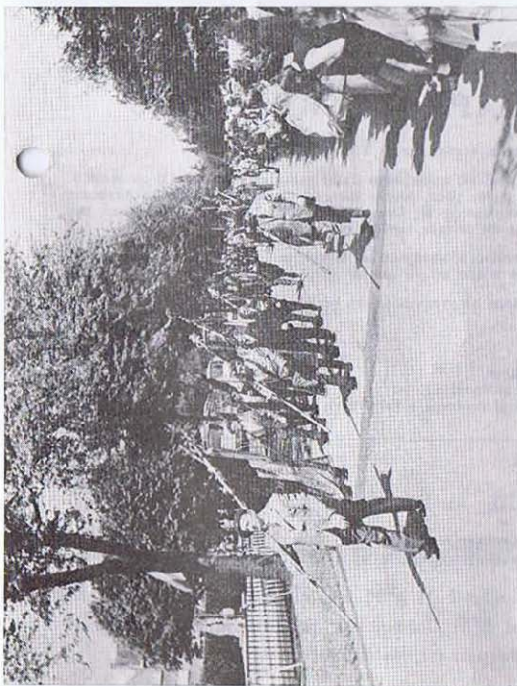
Les syndicats chrétiens helvétiques demandent la révision partielle de la loi fédérale frappant les exemptés du service militaire. Ils invoquent notamment « qu'une grande partie des employeurs versent leur plein salaire au personnel en cas de service militaire » (Combien le font en Belgique ? Même pas l'Etat. Nous offrirons une médaille si l'on en trouve dix... cinq...). Ils ajoutent que presque tout citoyen est aujourd'hui utilisable pour la dépense nationale, qu'il y a en Suisse plus d'un million d'étrangers non passibles de la taxe et que les revenus des Suisses à l'étranger servant de base au calcul de la taxe sont fixés de façon fantaisiste.

L'ARMEE REGIONALISEE

Lu dans une dépêche de l'Agence télégraphique Suisse : « Il n'est pas question de centraliser le recrutement. Notre armée de milice, qui doit être par définition enracinée dans le peuple, est recrutée dans les cantons, en différents endroits, selon les principes mêmes du vrai fédéralisme ».

COURTRAI - VINKT: 26 mai 1974

Voici un compte rendu par l'image, en présentation originale, de notre annuel pèlerinage à la Lys.



VINKT — Appel des morts militaires par le président national et des victimes civiles (en bas) par le bourgmestre.



COURTRAI — Nos drapeaux couvraient le défilé des Bécets verts, suivis de notre imposante délégation.



UNE « BATAILLE DE FRANCE »

Le 2 mai, une émission consacrée à « La Bataille de France » et qui était passée auparavant, soit le 26 avril, à la R.T.B. Ne connaissant pas le commentaire introductif de celle-ci, nous ne pouvons en faire la critique.

Toutefois, l'émotion, voire l'irritation, qui a saisi certains de nos membres est bien compréhensible. Faisons abstraction des affaires françaises pour lesquelles le général Beaufre a notamment dépeint de façon accablante l'incapacité de Gamelin.

Mais, l'émission en cause parle beaucoup plus du comportement de l'armée hollandaise que de celui de l'armée belge.

A notre propos, il n'est question que de la chute d'Eben-Emael et de la capitulation — Pas un mot de la résistance de nos troupes e.a. dans les Ardennes ; pas un mot notamment de la bataille de la Lys.

Pour la capitulation, les auteurs ont repris la version calomnieuse et cent fois démentie de Paul Reynaud. Il n'est pas vrai que les membres du gouvernement se soient opposés à la capitulation. Ils se sont séparés du souverain parce que ce dernier refusait de quitter son Armée et de gagner la France avec eux. Or, les carnets de l'amiral Sir Roger Keyes, récemment publiés, démontrent à nouveau que si le Roi était parti avec ses ministres, l'Armée aurait capitulé le 24 ou le 25 mai et que dès lors le rembarquement de Dunkerque serait devenu impossible.

Au surplus, il a été prouvé que les Alliés avaient bien été avertis de notre obligation de capituler.

Si l'armée belge n'a rien fait, pourquoi donc le président de la république française a-t-il remis la Croix de guerre avec palme au 1er Chasseurs Ardennais ? Pourquoi Hitler a-t-il reconnu avoir subi le plus de pertes à l'ouest sur le front belge ?

IRREALISTE

Commentaire du « Figaro » après un débat électoral consacré au service national : « Faisons sur le service militaire de dix mois... parce qu'il nous semble irréaliste et cumuler les inconvénients : complexité extrême, coût plus élevé pour la nation, gêne accrue pour les appelés du contingent qui, au cours de quatre années de disponibilité, pourront participer à des manœuvres ».

RECRUTEMENT DIFFICILE

Un rapport sur la condition militaire, publiée en France par la commission compétente de l'Assemblée nationale, souligne que l'on assiste « à une désaffection croissante pour les carrières militaires, le recrutement s'amenuise en quantité et en qualité, au point de risquer de remettre en cause les plans militaires ».

Et aussi : « Les personnels militaires de carrière ou sous contrat ont l'impression de vivre en marge de la nation, de ne plus être compris par elle ».

Le même rapport dresse la liste des servitudes de la vie militaire et l'importance dégressive des contreparties.

ON EFFACE L'ARMÉE SANS LE DIRE

C'est le titre d'un commentaire du « Journal de Genève » - « Gazette de Lausanne », commentant les exigences d'une « Association suisse pour le service civil international » et réclamant le libre choix absolu entre celui-ci et le service militaire. Ce que ces mouvements proposent en fait, écrit-on « revient à ôter à l'armée toute efficacité, au service militaire tout son sens... »

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A. la P.F.N. (C.47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne.

Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents, les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au § a.

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

Montant de la cotisation :

a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a) : fixé par les sections : 70 F minimum.

b) Membres protecteurs : 100 F minimum.

LE DRAPEAU ARDENNAIS

Notre drapeau ardennais, vert-rouge et à la hure, marche bien...

Les commandes se succèdent, notamment de la part des administrations communales. Nous espérons qu'un jour, toutes les communes de la grande Ardenne, qui comprend non seulement le Luxembourg, mais de larges portions des provinces de Liège et de Namur, arboreront cet emblème.

Le conseil d'administration a décidé de se limiter, pour l'instant, à la commande du grand format (1,50 x 2,50 m) en qualité extra.

Prix net : 1.000 F. (Nous ne prenons aucun bénéfice).

COMMANDES :

- dans les sections,
- au trésorier national-adjoint
- ou au président national (adresses en page 2).

DERNIERE MINUTE

Remise de commandement au 3 Ch A

Le vendredi 12 juillet à 11 h 15, au parc communal de Vielsalm, le lieutenant-colonel BEM Detrembleur remettra le commandement du 3^e Chasseurs Ardennais au lieutenant-colonel Bertrand.